

## EXAMEN D'ENTREE AU CFPA Session 2008

### Procédure civile

Durée : 5 heures

Codes autorisés

#### SUJET :

Monsieur X, domicilié à DAX, vient vous consulter le lundi 1er septembre 2008 à votre cabinet.

A cette occasion, il vous explique qu'il vient de recevoir une convocation délivrée par le greffe du juge aux affaires familiales de DAX l'informant que son fils Benjamin, né le 26 avril 1991 d'une précédente union, a déposé une requête le 28 août devant la juridiction dacquoise, aux fins que sa pension alimentaire soit revalorisée.

Vous savez que vous avez vous-même, dans l'intérêt de Monsieur X, saisi le 21 août le juge aux affaires familiales palois, lieu de résidence de la mère de Benjamin avec laquelle il réside, afin que la pension versée à son fils soit diminuée compte tenu des difficultés financières de votre client.

Monsieur X vous informe en outre que son fils Benjamin travaille, mais il vous précise qu'il ne souhaite pas qu'il en soit fait état.

Expliquez à Monsieur X le déroulement prévisible de la procédure et tous les moyens de défense que vous êtes susceptible de faire valoir dans son intérêt.

Pendant l'entretien, Monsieur X vous explique qu'une saisie vente avec commandement de payer, lui a été signifiée le 30 juillet à son domicile. Cet acte fait suite à une injonction de payer délivrée par la juridiction de proximité de DAX mais dont Monsieur X vous dit n'avoir pas eu connaissance.

Expliquez à votre client quelle(s) voie(s) de recours sont en sa possession.